Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 20 AOUT 2025

PRESENTS : MM. J.DEVILLE, Bourgmestre-Présidente;
M.CAPRASSE, M.KNODEN, F.MATHURIN,
F.MARVILLE, C.FETTEN, J.GUILLAUME, P.CARA,
C.CRINS, M.HUET, V.BERTE, F.KETTELLE, M.DEMASY,
A.PIETTE, S.PLENNEVAUX, C.THEIS, F.GASPARD,
Conseillers communaux;
J-Y.BROUET, Directeur général.

Projet de délibération

OBJET : Motion relative à la régularisation de la population des ratons laveurs

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment son article L1122-30;

Vu les alertes émanant du Service de santé des pathologies dans la faune sauvage en Région wallonne, concernant les parasites transmis par les ratons laveurs ;

Considérant que les ratons laveurs sont classés comme espèce invasive dans nos contrées et qu'ils représentent une menace pour la santé humaine et la biodiversité locale ;

Considérant que cette espèce contribue à la perturbation des écosystèmes naturels notamment par la prédation des nids d'oiseaux, qu'elle est également susceptible de causer des dégâts aux animaux domestiques tels que les volailles, les petits animaux de compagnie et les animaux d'élevage et qu'elle contribue un risque sanitaire par la possibilité de transmission de parasites graves tels que les Baylisascaris procyonis, susceptibles d'affecter le système nerveux et les yeux humains ;

Considérant que l'absence de mesures coordonnées pourrait aggraver la situation sanitaire et environnementale ;

Considérant la nécessité d'adopter des mesures visant à contrôler ou limiter la prolifération de cette espèce, dans le respect des cadres légaux et règlementaires en vigueur ;

Considérant la nécessité de solliciter une action forte du Gouvernement wallon pour mettre en œuvre des mesures urgentes et appropriées de régulation ;

Considérant qu'il est important de sensibiliser la population aux risques liés à la présence de cette espèce et aux comportements à adopter en cas de rencontre ;

Considérant la présence de ratons laveurs sur le territoire de la Commune de Houffalize ;

Sur proposition du Collège communal, le Conseil communal, après en avoir délibéré,
Par oui, non, abstention,
DECIDE

Article 1er : De solliciter du Gouvernement wallon la mise en place de mesures urgentes et efficaces de régulation des ratons laveurs afin de protéger la santé publique et la biodiversité locale.

Article 2 : De demander au Gouvernement wallon de renforcer les campagnes de sensibilisation auprès des citoyens concernant les dangers liés aux ratons laveurs et les précautions à prendre pour éviter tout contact avec animaux.

Article 3 : De réclamer au Gouvernement wallon un soutien financier et logistique pour les Communes et les services locaux impliqués dans les actions de capture et d'extermination des ratons laveurs.

Article 4 : De communiquer cette motion, dès son approbation, aux instances régionales compétentes, aux autres communes de la Région wallonne ainsi qu'aux autorités sanitaires et environnementales concernées.

Article 5 : De solliciter également une coordination avec les instances européennes pour la prise de position commune et des actions concertées contre la prolifération des ratons laveurs en Europe.

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE, DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s)J-Y.BROUET

La Présidente,
(s)J.DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,
J-Y.BROUET

La Bourgmestre,
J.DEVILLE

Projet de délibération